

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Séance du 3 septembre 2014

## 23 Relations internationales - subvention sur projet pour l'AFHSEC-CHASO

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

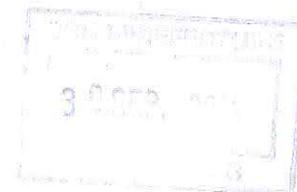
La Ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale, en les accompagnant dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions.

L'Association Franco-Haïtienne de Solidarité et d'Echanges culturels - Collectif Haïti Solidarité Oise fête ses 10 ans. À cette occasion, elle organise un événement du 28 au 30 novembre à l'espace culturel La Faïencerie pour marquer son engagement auprès de la population haïtienne et faire découvrir l'étendue de la culture haïtienne sous de nombreuses formes : cinéma, peinture, prestations artistiques, concert, débats et tables rondes. Un repas traditionnel ponctuera également le week-end.

Afin de soutenir l'AFHSEC-CHASO, il est proposé l'attribution d'une subvention sur projet de 400 euros.

La Ville met également gracieusement à disposition de l'association l'Espace culturel de la Faïencerie.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission "Culture, citoyenneté et relations internationales" du 03/09/2014,  
Entendu le rapport de présentation,  
Considérant que la Ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarités internationales, en les accompagnant dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'autoriser le versement d'une subvention de 400 euros à l'AFHSEC-CHASO

**Article 2 :** d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte RI/6574/65

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CENTRAL EXECUTOIRE**  
après dépôt en Sous-Préfecture le 30/09/2014  
et publication ou notification le 23/09/2014  
CREIL, le 30/09/2014

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy